

**La Tille sur 7 400 ml environ des deux rives**  
==> Limite amont : limite communale entre les communes de Til-Châtel et Lux / Limite aval : pont de la D112 situé sur la commune de Spoy

**La Tille sur 1 450 ml environ en rive gauche seulement**  
==> Limite amont : pont de la D112 situé sur la commune de Spoy / Limite aval : station d'épuration (jusqu'à la parcelle ZE37)

Réalisé par DDT21/SERVICE EAU RISQUES le 02/11/2020 (Sources : DDT21, ©IGN - BDTOPO® - 3.0 - 2019, ©IGN - SCAN25® Version 3 - 2018 - Reproduction interdite)

**Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°**

